

Accusé de réception en préfecture
041-214101453-20250908-DEL2025-06-30-DE
Date de télétransmission : 08/09/2025
Date de réception préfecture : 08/09/2025

République Française
Département
Loir et Cher

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Monthou sur Bièvre
séance du 02/09/2025

Date de la convocation dématérialisée 26/08/2025
Date d'affichage 26/08/2025
Nombres de membre Afférents au Conseil municipal : 15
En exercice : 9
Votants : 11
Procuration : 2

L' an 2025 et le 2 Septembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de WARDEGA Pierre, Maire

Présents : M. WARDEGA Pierre, Maire Mmes : PINON Nathalie, TROISPOUX Cécile, HERCOUET Sylvie, LOUET Christine, RETIF Kathy MM : CHICOINEAU René, TAFFOREAU Alain, JAHAN Eric
Absente excusée ayant donné procuration :
BIGNON Alain à WARDEGA Pierre
SAUVAGE Benoit à RÉTIF Kathy
Absente excusée : BONNEAU Marie Lyne, FESSENMEYER Nathalie
Absents : VALEGA Nathalie, MARIS Guillaume,
Secrétaire de séance : RETIF Kathy
FISCALITE : DELIBERATION PORTANT EXONERATION DE FISCALITE LOCALE DIRECTE

Réf : 2025-06-30

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Monsieur le maire rappelle les abattements et exonérations en vigueur sur la commune.
Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les décisions prises antérieurement en matière de fiscalité directe locale.

Acte certifié exécutoire
compte tenu de sa
télétransmission en
Préfecture de
Loir-et-Cher
le : 8 SEP. 2025
et publication en ligne
le : 8 SEP. 2025
Pierre WARDEGA,
Maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Pierre WARDEGA

La secrétaire de séance, Kathy RETIF

